

SCI 7-9 RUE HOCHÉ

SCI au capital de 1 524,49 euros

Siège social : 7/9 Rue Hoche

06400 CANNES

RCS n°421279332 - RCS CANNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **PROCES-VERBAL**

Le 16 juin 2026, les associés de la SCI 7-9 RUE HOCHÉ se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 7/9 Rue Hoche 06400 CANNES à 15 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame AOUF Danièle.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

Madame AOUF Danièle, propriétaire de 40,00 parts en pleine propriété, représentant 40 voix, Gérante de la société.

Monsieur AOUF Olivier, propriétaire de 60,00 parts en pleine propriété, représentant 60 voix,

Soit au total 2 associés présents, totalisant 100 Parts sur les 100 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné Monsieur AOUF Olivier comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres recommandées de convocation.
- La feuille de présence.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- L'annexe comptable
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L612-5 du code de commerce.




La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 9 994,06 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 9 994,06 Euros formant un résultat affectable de 9 994,06 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 9 994,06 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2024 : 43 000,00 €
- Clôture au 31/12/2023 : NEANT
- Clôture au 31/12/2022 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L612-5 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

OA OA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 16 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à CANNES,
Le 16/06/2026.

Signatures des associés :

Madame AOUF Danièle	
Monsieur AOUF Olivier	

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SCI 7-9 RUE HOCHÉ		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		7/9 Rue Hoche		06400 CANNES				
SIRET		4 2 1 2 7 9 3 3 2 0 0 0 1 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 5				
		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012		
		{	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *			028	277 795	030	159 980	117 815
	Immobilisations financières * (1)			040		042		
	Total I (5)			044	277 795	048	159 980	117 815
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			Autres * (3)	072	271	074		271
		Charges constatées d'avance *		092	1 522	094		1 522
		Valeurs mobilières de placement		080		082		
		Disponibilités		084	49 258	086		49 258
		Total II		096	51 050	098		51 050
		Total général (I + II)		110	328 846	112	159 980	168 865
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			1 524	
	Ecarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126			152	
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves ()	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132		16 338	
	Report à nouveau			134			120 028	
	Résultat de l'exercice			136			9 994	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
		Total I		142			148 037	
Provisions pour risques et charges				154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			7 356	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			1 670	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169		1 854		3 618	
	Comptes courants d'associés			173			8 185	
	Autres dettes			175				
	Produits constatés d'avance			174				
		Total III		176			20 828	
Total général (I + II + III)				180			168 865	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 023
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NGT-SD.

Certifié conforme la gérance

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SCI 7-9 RUE HOCHÉ

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le							
					3	1	1	2	2	0	2	5
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209								
	Production vendue	{	biens	215								
	services *		217									
	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											
	Production stockée*											
	Production immobilisée*											
	Subventions d'exploitation reçues											
Autres produits												
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)											
	Variation de stocks (marchandises)*											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *											
	Autres charges externes* :	(	dont crédit-bail :	- mobilier :		- immobilier :		)				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(	dont CFE et CVAE *		243		)					
	Rémunérations du personnel*											
	Cotisations sociales	(	dont cotisation personnelle de l'exploitant		380		)					
	Dotations aux amortissements*	(	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		)					
	Dotations aux dépréciations											
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259							
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)												
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												
Produits financiers (III)				280								
Charges financières (V)												
Produits exceptionnels (IV)												
Charges exceptionnelles (VI) {				dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347							
				dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)												
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)												
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312							
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316								
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318								
	Provisions non déductibles*			322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997								
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987							
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989								
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138								
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344								
ZFANG (44 quaterdecies)	345											
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346								
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655								
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643								
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645								
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647								
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648								
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641								
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990								
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352						
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356						
Déficits antérieurs reportables : *												
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370						

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

DA